

Compte rendu de l'assemblée du 29 décembre 1914.

Sont présents: MM, les échevins L. A. Lapointe (président), Giroux, Turcot, Mayrand, Ménard, Loranger, Boyd.

M. Geo. Montgomery, C.R., se présente devant la Commission au nom de M. T. A. Trenholme, pour demander que la loi soit amendée de façon à ce que le coût de l'expropriation pour l'ouverture de la rue Connaught, dans le quartier Notre-Dame de Grâce, soit payé moitié par la Cité et moitié par les propriétaires riverains.

A ce sujet, un rapport du Bureau des Commissaires est soumis, transmettant à cette Commission une requête de M. T. A. Trenholme au sujet de cette question.

Et un débat s'engageant, il est

Résolu: De faire rapport au Conseil que les raisons données par les pétitionnaires ne sont pas suffisantes pour que la Cité change la décision qu'elle a prise, de faire payer le coût de cette amélioration par les propriétaires intéressés.

M. Joseph Versailles, Maire de la Ville de Montréal-Est, et M. Coderre, Secrétaire-Trésorier de ladite Ville, se présentent devant la Commission, en rapport avec le projet d'annexion de ladite Ville à la Cité de Montréal.

Ces messieurs déposent devant la Commission un exposé de la situation financière de la Ville de Montréal-Est, une liste des travaux en cours d'exécution et un plan de ladite Ville.

Et un débat s'engageant, il est

Résolu: De référer ces documents à l'Avocat en Chef de la Cité, au Contrôleur et Auditeur et au Greffier de la Cité, pour rapport, afin de connaître aussi exactement que possible:

- 1° Les obligations que la Ville assumerait en décrétant cette annexion;
- 2° Si la position financière de la Ville se trouverait affectée de quelque façon;
- 3° Le nombre d'employés que la Cité serait obligée de prendre à son service, les noms de ces employés et leurs traitements;
- 4° Tout ce qui concerne les franchises et privilèges accordés, les exemptions de taxes, l'aqueduc, les canaux d'égoûts, tuyaux à l'eau, les règlements adoptés;
- 5° La valeur et l'évaluation des immeubles et le taux de la taxe foncière;
- 6° Les différentes taxes imposées, taxes générales, spéciales ou autres;
- 7° La population;
- 8° Tous autres détails qui pourraient aider la Commission de Législation dans l'étude de cette question d'annexion.

M. le Maire Versailles informe la Commission que l'annexion à la Cité de Montréal est demandée sans condition aucune et que la Ville de Montréal-Est n'exigera même pas de former un quartier séparé.

A la suggestion de l'Avocat en Chef de la Cité, il est

Résolu: De recommander au Conseil d'inclure dans le bill un amendement au sujet de l'enregistrement des sentences rendues par un juge dans les causes en expropriation.

A la suggestion de M. l'échevin Turcot, il est aussi

Résolu: D'inclure dans le bill un amendement autorisant la Cité à nommer des femmes comme agents de police.

Soumis un rapport de la Commission Spéciale, au sujet de l'évaluation municipale, suggérant d'amender la loi de façon à ce que les personnes qui vendent ou qui achètent des immeubles soient tenues d'indiquer dans l'acte de vente leur résidence.

Résolu: De faire rapport au Conseil que cette Commission ne peut approuver cette suggestion, d'abord parcequ'il faudrait amender le Code des Notaires, et ensuite parce l'adresse des vendeurs et des acquéreurs d'immeubles peut

Report of meeting held on the 29th December 1914.

Were present: Ald. L. A. Lapointe, Chairman, Giroux, Turcot, Mayrand, Ménard, Loranger, Boyd.

Mr. Geo. R. Montgomery, K.C., appeared before the Committee on behalf of Mr. T. A. Trenholme, and asked that the law be amended so that the cost of the expropriation for the opening of Connaught street, in Notre-Dame de Grâce, be paid half by the City and half by the bordering proprietors.

In this connection, submitted a report from the Board of Commissioners, transmitting to this Committee a petition from Mr. T. A. Trenholme anent this question.

And a debate arising, it was

Resolved: That a report be made to Council, stating that the reasons given by the petitioners are not sufficient to induce the City to reconsider the decision reached in this connection in virtue of which the interested proprietors are to pay the cost of said improvement.

Mr. Joseph Versailles, Mayor of the Town of Montreal East, and Mr. Coderre, Secretary-Treasurer of the said Town, appeared before the Committee in connection with the project of annexing the said Town to the City of Montreal.

The said gentlemen submitted to the Committee a statement of the financial situation of the Town of Montreal East, a list of the work now being performed, and a plan of the said Town.

And a debate arising, it was

Resolved: That said documents be referred to the Chief City Attorney, the City Comptroller and Auditor and the City Clerk for a report, in order to know as exactly as possible:

- 1° The obligations which the City would assume by annexing the said Town;
- 2° If the financial situation of the City would be affected in any manner whatsoever;
- 3° The number of employees the City would have to employ, the said employees' names and their salary;
- 4° All particulars as to franchises and privileges granted, exemptions from taxation, waterworks, sewers, water pipes and by-laws adopted;
- 5° The value and assessment of the immoveables and the rate of the real estate tax;
- 6° The different taxes imposed (general, special or other taxes);
- 7° The population;
- 8° All other details which may enlighten the Legislation Committee when considering the said annexation question.

Mr. Versailles, Mayor, informed the Committee that the Town of Montreal East is asking for annexation to the City of Montreal without any condition whatsoever, and that the Town of Montreal East will not even ask that a separate ward be formed.

At the Chief City Attorney's suggestion, it was

Resolved: That a report be made to Council, recommending that an amendment, anent the registration of awards made by a judge in expropriation cases, be included in the bill.

At Ald. Turcot's suggestion, it was

Resolved: That an amendment, authorizing the City to appoint policewomen, be included in the bill.

Submitted a report from the Special Committee re Municipal Assessment, suggesting that the law be amended so that the persons purchasing or selling immoveables be held to mention their residence in the deed of sale.

Resolved: That a report be made to Council, stating that this Committee cannot approve the said suggestion, because the Code of Notaries would have to be amended, and, moreover, because the address of the vendors and